

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE **SEANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2019**

Le mardi 22 octobre 2019 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Carine MOREL, Aurore BIBRON et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, René VAUGEOIS, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Damien COUILLEAUX

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **ADMISSION EN NON-VALEUR SUR BUDGET ASSAINISSEMENT**
- II. **SUBVENTION 2019 : ASSOCIATION GYM**
- III. **SYNDICAT MIXTE SYBAMA**
- IV. **ASSAINISSEMENT : PARTICIPATION AU RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
- V. **ORANGE : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**
- VI. **DROIT DE PREEMPTION URBAIN : 26 RUE DES TISSERANDS**
- VII. **TARIFS BASCULE ANNÉE 2020**
- VIII. **RESSOURCES HUMAINES : PRIMES DE FIN D'ANNÉE**
- VIII. **QUESTIONS DIVERSES**

I. ADMISSION EN NON VALEUR SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Mickaël Delahaye informe le conseil que le trésorier demande de passer la créance en non-valeur d'anciens administrés d'un montant total de 425,57€ pour la partie assainissement.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le fait de mettre en non-valeur la dette de ces administrés pour la somme totale de 425,57€ TTC.

II - SUBVENTION 2019 : ASSOCIATION GYM

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 996€.

Aline Lebreton faisant partie du bureau de l'association gym, quitte la salle et ne participe pas au vote.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention d'un montant de 996€.

III- SYNDICAT MIXTE « SYBAMA » (SYNDICAT DE BASSIN DE L'ARON ? MAYENNE ET AFFLUENTS)

Mickaël Delahaye présente au conseil l'arrêté inter-préfectoral du 12 juillet 2019 portant projet de périmètre du syndicat mixte « SyBAMA » (dont l'objectif est la gestion des milieux aquatiques).

Le conseil doit donner son accord ou non sur l'adhésion au syndicat mixte de la communauté de communes.

DELIBERATION: Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'adhésion au syndicat mixte par la communauté de communes.

IV- ASSANISSEMENT : PARTICIPATION AU RACCORDEMENT A L'ASSANISSEMENT COLLECTIF

Christelle Beaudouin informe le conseil qu'en 2012, la commune avait mis en place une participation au raccordement à l'assainissement collectif.

Cette participation a connu différentes problématiques d'application quant à sa tarification.

Dans un souci d'équité entre les différentes situations rencontrées et de communication de sa mise en œuvre, il est proposé d'annuler rétroactivement les titres émis pour les opérations de raccordement réalisées antérieurement à l'année 2017.

De plus, il est proposé de conserver la participation au raccordement à l'assainissement collectif (P.A.C) pour des opérations réalisées à partir du 1^{er} janvier 2018 et de maintenir le prix de cette participation au tarif de 1 000 € TTC.

Cette participation sera demandée dans les seuls cas où le raccordement du bien du pétitionnaire au réseau d'eaux usées engendre pour la commune des dépenses sur son budget assainissement.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité :

- la proposition d'annuler les facturations concernant les réalisations de raccordement antérieures à l'année 2017
- le maintien de la participation à hauteur de 1 000€ TTC applicable pour toutes opérations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2018 et uniquement si le raccordement du bien du pétitionnaire nécessite et engendre pour la commune le financement de travaux sur le budget assainissement.

V- ORANGE : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Mickaël Delahaye présente au conseil la convention entre Orange et notre commune concernant l'enfouissement des réseaux de télécommunication rue des Perrières.

Cette convention s'accompagne d'un devis d'un montant global de 5 924,49€ HT.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention ainsi que le devis d'orange d'un montant de 5 924,49€

VI- DROIT DE PREEMPTION URBAIN : 26 RUE DES TISSERANDS

Christelle Beaudouin présente au conseil le droit de préemption urbain du bien sis 26 rue des Tisserands et ses terrains annexes.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien sis 26 rue des Tisserands. Une cession ultérieure des terrains qui jouxtent l'école (n° parcelles 158 et 159) pourra être réalisée dans l'intérêt communal suite à l'accord des acheteurs.

Mickael DELAHAYE est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

VI- TARIFS BASCULE ANNÉE 2020

Dossier remis à un prochain conseil, René Vaugeois et Raymond Lelièvre étudieront ce dossier pour plus de perspectives.

VII- RESSOURCES HUMAINES : PRIMES DE FIN D'ANNÉE

Mickaël DELAHAYE présente au conseil municipal le tableau d'attribution des primes de fin d'année. Ces primes sont versées aux agents titulaires de la fonction publique territoriale et sont calculées en fonction du temps de travail des agents. L'enveloppe budgétaire maximale allouée pour ces primes de fin d'année est de 10 883 € brut. Du fait de l'anticipation du versement de ces primes et du faible absentéisme global, le temps de travail ne sera pas proratisé cette année. Les agents non titulaires ne bénéficient pas de primes de fin d'année.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le montant global de 10 883 € d'attribution de primes de fin d'année à verser aux agents.

XI- QUESTIONS DIVERSES

➤ Travaux 1 et 1Bis Rue des Tisserands

Mickaël Delahaye présente au conseil les devis des sociétés NOVALU et EMPLAST pour le remplacement des menuiseries des logements communaux sises 1 et 1bis rue des Tisserands/

	NOVALU H.T	EMPLAST H.T
1 Rue des Tisserands	2 590 €	1 448,12 €
1 bis Rue des Tisserands	8 724 €	4 702,18 €

Un devis de la Société LAUNAY est également présenté pour le changement de fenêtres de toit (vélux) pour un coût total de 3 095 €.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les devis de la société Emaplast pour les deux logements d'un montant global de 6 150,30 € HT ainsi que le devis de la société Launay d'un montant de 3 095€ HT pour les Velux.

➤ Atelier communal : réparation porte atelier

René Vaugeois présente au conseil deux devis concernant le changement de la porte de l'atelier communal :

- Novalu : 2 140 € H.T
- Pellerin : 1 805 € H.T

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Pellerin pour un montant de 1 805€ HT.

➤ Cantine : remplacement piano

René Vaugeois présente au conseil deux devis concernant le remplacement du piano de la cantine :

- EMB : 3 330€ H.T
- Sorieul : 2 465€ H.T

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Sorieul pour un montant de 2 465€ HT.

➤ Vestiaires foot

Damien Couilleaux présente au conseil deux devis concernant le changement des ouvertures du vestiaire de foot :

- Fontaine : 3 505€ HT
- Emaplast : 2 601,79€ HT

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Emaplast pour un montant global de 2 601,79€ HT

➤ Travaux à l'ancien point de lecture, agence postale et Salle des Lilas

Mickael Delahaye présente au conseil les devis de la société Guyon électricité concernant différents travaux pour

- l'ancien point lecture : 717,95€ H.T
- l'agence postale : 458,89€ H.T (frais pris en charge par la Poste)
- la salle des Lilas : 701,05€ H.T

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'ensemble des devis de la société Guyon pour un montant total de 1 877,89€ H.T

➤ Aménagement des abords des vestiaires du terrain de foot

Dans la continuité des travaux du cimetière, il est présenté des devis pour l'aménagement des abords des vestiaires du terrain de foot. Les devis sont les suivants :

- STPO : 6 744,5€ H.T
- BMTP : 6 176€ H.T
- CHAPRON : 6 000,75€ H.T

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Chapron pour un montant total de 6 000,75€ HT.

➤ Aménagement Place du Printemps

Mickael Delahaye présente au conseil différents devis concernant l'aménagement de la place du Printemps :

- CHAPRON: 4 753,60€ H.T
- BMTP : 6 906 € H.T
- STPO : 4 638€ H.T

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société STPO pour un montant total de 4 638€ HT.

➤ Aménagement Place Jules Verne

Mickael Delahaye présente au conseil différents devis concernant l'aménagement de la place Jules Verne :

- CHAPRON : 13 856,20 € H.T
- BMTP : 18 983,40€ H.T
- STPO : 13 537,00€ H.T

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société STPO pour un montant total de 13 537€ HT.

➤ Chemin de la forêt de Bourgon vers Montourtier

Mickael Delahaye informe le conseil qu'une partie du chemin appartient à la commune. L'entretien de cette partie est donc à la charge de notre commune pour environ 400m. Des devis vont être réalisés prochainement.

➤ Voie douce

La réalisation d'une voie douce pourrait être soumise à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), Mickael Delahaye informe donc le conseil qu'il va lancer des devis pour la réalisation d'une voie douce derrière la rue des Jonquilles pour présenter un dossier en ce sens. En effet, exceptionnellement cette année il sera possible de présenter plusieurs dossiers au titre de la DETR.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la présentation d'un dossier de voie douce comme second dossier au titre de la DETR pour relier le bourg au lieu dit Réjouis.

➤ Livre Gérard Belliard : don de livre aux archives départementales de la Mayenne

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le don d'un livre aux archives départementales de la Mayenne.

➤ Ordinateur secrétariat

Une nouvelle version de Windows nécessite soit un changement d'ordinateur ou une mise à jour d'un poste informatique au secrétariat. Vu la vétusté de l'ordinateur, il semble préférable de changer cet équipement.

Loïc Jorre présente le devis de la société Conty pour 1 028€ auquel il convient d'ajouter 460€ H.T de réinstallation du logiciel de gestion.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'achat du nouvel ordinateur pour 1 068€ HT et l'installation du logiciel de gestion pour 460€ HT.

Il est 00h40, la séance est levée.